

Correspondance : Frédéric DURIEUX  
12, rue Emila ZOLA  
91560 CROSNE  
Tél : 06.77.51.39.79  
Esgrime.cey@LaPoste.net

## FICHE saison 2009 - 2010

### Adhésion - Licence - CEY - FFE

Nom du tireur : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. domicile : \_\_\_\_\_ bureau : \_\_\_\_\_  
portable : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_  
Profession du père (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Profession de la mère (facultatif) : \_\_\_\_\_

N° licence : \_\_\_\_\_  
Année de 1ère  
inscription au club : \_\_\_\_\_  
Sexe (M/F) : \_\_\_\_\_ Gaucher :   
Arme : \_\_\_\_\_  
Blason : \_\_\_\_\_

**Important : fournir 1 photo et le certificat médical de moins de 15 jours sur le document joint\*\*.**

A remplir, signer et dater par le demandeur, ou s'il est mineur par le responsable légal :

Je soussigné : \_\_\_\_\_ \* (1) autorise / demande \_\_\_\_\_  
à pratiquer l'ESCRIME et sollicite une licence amateur (de base) à la FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME.  
Je m'engage à faire respecter les règlements de la F F E.

- J' autorise (1)- -Je n'autorise pas- à ce que des photos individuelles soient lors de compétitions - soient diffusées sur le site Internet du Club - ou affichées au club. -

- J'atteste avoir reçu et pris connaissance du dernier exemplaire du règlement intérieur du club.

#### Notes importantes

A- Les Adhérents doivent obligatoirement produire un CERTIFICAT MEDICAL autorisant la pratique de l'escrime délivré soit par le MEDECIN de FAMILLE, soit par un MEDECIN DU SPORT.

B- Il est vivement recommandé de laisser à son domicile BIJOUX et autres OBJETS de VALEURS. Le CEY ne saurait être tenu pour responsable en cas de disparition ou de vol.

C- « Les cotisations sont payables par les adhérents, à l'année ».  
LES COTISATIONS NE SONT PAS REMBOURSABLES . Toutefois, le remboursement pourra être effectué dans les cas suivants : Maladie au delà de trois mois, accident et changement de résidence ne permettant pas de suivre les cours. Les cas spéciaux seront soumis au bureau.

D- Le CEY ne peut être tenue pour responsable en dehors de l'heure de cours du tireur. Les parents de celui-ci doivent s'assurer de la présence de l'encadrement dans la salle avant le début du cours.

E- Le chèque de caution sur la location sera encaissé dès lors que le matériel ne sera pas rendu dans les temps.

F- J'autorise le club à communiquer les coordonnées de l'adhérent lors de la demande de licence à la FFE.

(1) Rayer la mention inutile  
\* autorise : pour les mineurs  
\* demande : pour les adultes

Date :

Signature :

**\*\* Certificat médical à fournir obligatoirement dès l'inscription. A défaut dès le 1er cours.**

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pourrez exercer votre droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant figurant sur notre fichier informatique.